

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Jeudi le 12 janvier 2017, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, René Desrosiers, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité l'acceptation des procès-verbaux du 5 décembre 2016 et du 19 décembre 2016 (2) tels que lus et présentés.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2016 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus les **rapports déposés par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités pour les mois de novembre et décembre 2016 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

7- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

8- APPROBATION DES COMPTES

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$63 471.04 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

2017-01-01

9- MODIFICATION DU BUDGET INITIAL 2016

2017-01-02

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2016** concernant les dépenses pour l'année 2016 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées ou imprévues :

02-130-00 Administration

02-130-00-517 Achat logiciel	+ 57	02-130-00-524 Ent./ rép. ameubl.	- 364
02-130-00-494 Cotisations et abonn.	+ 65		
02-130-00-527 Contrat photocopieur	+ 4		
02-130-00-660 Art. de nettoyage	+ 105		
02-130-00-321 Frais de postes	+ 133		

02-140-00 Greffe

02-140-00-670 Fourn. bureau	+ 22	02-140-00-262 RQAP - greffe	- 22
-----------------------------	------	-----------------------------	------

02-150-00 Évaluation

02-150-00-417 Évaluation (serv. prof.)+942

02-190-00 Autres

02-190-00-422 Ass. resp. civile - 942

02-190-00 Autres

02-190-00-991 Dons et subv. +30

02-702-90 Autres

02-702-90-991 Subv. org. loisirs - 30

02-220-00 Protection incendie

02-220-00-950 Q/P Serv. ram./ insp. +906

02-220-00-432 Serv. payés autres mun. -906

02-320-00 Voirie municipale

02-320-00-523 Entr. outil et équip. + 115

02-320-00-522 Entr./ rép. bâtiments -115

02-320-00-643 Petits outils + 1507

02-320-00-632 Huile à chauffage -1507

02-320-00 Voirie municipale

02-320-00-141 Salaire rég. voirie +4790

02-220-00 Protection incendie

02-220-00-951 Q/P Rédemption -4790

02-320-00-525 Entr./ rép. véh. voirie +5484

02-220-00-951 Q/P Rédemption -4900

02-220-00-432 Serv. payés autres mun.-584

02-330-00 Enlèvement de la neige

02-330-00-142 Heures suppl. + 1724

02-330-00-522 Ent. et rép. bât. -1894

02-330-00-222 RRQ -hiver + 55

02-330-00-232 Ass. emploi - hiver + 8

02-330-00-242 FSS - hiver +78

02-330-00-262 RQAP - hiver + 2

02-330-00-643 Vêtements +27

02-330-00-252 CSST - hiver +206

02-330-00-141 Salaire rég. hiver -206

02-330-00-454 Formation + 72

02-330-00-141 Salaire rég. hiver - 72

02-330-00-525 Entr./ rép. véhic. hiver +4069

02-330-00-631 Carburant -4069

02-340-00 Éclairage des rues

02-340-00-681 Éclairage des rues +23

02-340-00-521 Contrat d'entr. éclairage -23

02-451-00 Déchets domestiques

02-451-10-446 Contrat enl. ordures + 796

02-451-10-670 Achat bacs ord. -600

02-451-10-951 Q/P MRC enf. m.o.-196

02-452-00 Matières secondaires

02-452-10-446 Contrat enl. récup. +646 02-452-10-499 Achat bacs récup. -646

02-701-20 Centre communautaire

02-701-20-527 Conciergerie salle comm. + 190 02-701-20-524 Entr./ rép. équip. et ameub.-190

02-701-30 Patinoire

02-701-30-522 Entr. et rép. patinoire +93 02-701-30-699 Art. de sports - 177

02-701-30-681 Électricité chalet loisir +84

02-702-90 Autres

02-702-90-951 Paniers nouv. naiss. + 25 02-702-90-991Subv. org. loisir - 25

10- LECTURE DES CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

La directrice générale fait lecture des certificats de disponibilité de crédit pour l'année 2017.

11- AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS NON AFFECTÉS POUR TRACTEUR BIDIRECTIONNEL ET ACHAT D'UN RÉSERVOIR

2017-01-03

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **affecte un montant de \$34 402 des surplus accumulés non affectés** pour le paiement des mensualités pour le tracteur bidirectionnel (crédit-bail) de l'année 2017 soit un montant de \$31 402 et pour l'achat d'un réservoir pour produits pétroliers, soit un montant de \$3 000.

12- CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DE PG SOLUTIONS POUR 2017 - AUTORISATION DE PAIEMENT (\$5306.09)

2017-01-04

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement de la facture no CESA20738 de PG Solutions Inc. au montant de \$5306.09 taxes incluses** pour le contrat d'entretien et soutien des applications du 1er janvier au 31 décembre 2017.

13- AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE TÉTRA TECH (\$99.52)

2017-01-05

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le **paiement de la facture no 15306044 du 20-12-2016 de la firme d'ingénierie Tétra Tech au montant de \$99.52 taxes incluses** pour les honoraires professionnels concernant la programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2014-2018. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018.

14- ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINTE-JEANNE-D'ARC NUMÉRO 295-2017

2017-01-06

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a mis sur pied une bibliothèque publique en vertu du règlement # 120, adopté le 4 décembre 1978;

CONSIDÉRANT qu'une modification de l'horaire relativement aux journées d'ouverture est souhaitée;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut, en vertu de la Loi, définir les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller René Desrosiers le 5 décembre 2016;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Paris, appuyé de René Desrosiers **et résolu** à l'unanimité que le **règlement général de la bibliothèque municipale de Sainte-Jeanne-d'Arc portant le numéro 295-2017 soit adopté.**

15- RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ ET PAIEMENT DE LA COTISATION

2017-01-07

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise** de déboursier un montant de **\$445 taxes en sus pour le paiement de la cotisation annuelle** de la directrice générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2017.

16- AUTORISATION AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LES DOCUMENTS ET CHÈQUES POUR L'ANNÉE 2017

2017-01-08

Proposé par René Desrosiers

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le maire et la directrice générale à signer les documents et les chèques** (dépenses incompressibles) pour et au nom de la municipalité pour l'année 2017.

17-- AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À REMETTRE LES DOCUMENTS AU VÉRIFICATEUR

2017-01-09

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **remettre les documents nécessaires à la firme comptable pour la vérification de l'exercice financier 2016.**

18- RÉSOLUTION POUR FIXER LES ENDROITS D'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ (SELON ARTICLE 431 DU CODE MUNICIPAL)

2017-01-10

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé de Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc fixe les endroits suivants pour **l'affichage des avis publics** de la municipalité: l'entrée du bureau municipal et le bureau de poste.

19- DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN POSTE D'ANIMATEUR DE TERRAIN DE JEUX POUR L'ÉTÉ 2017

Cet item de l'ordre du jour est annulé.

20- AUTORISATION POUR ACHAT ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT AFIN DE FOURNIR LE RÉSEAU INTERNET AU GARAGE MUNICIPAL

Cet item de l'ordre du jour est annulé.

21- VARIA

A) NOMINATION DE ROLANDE MARTEL EN TANT QUE SIGNALEUSE

2017-01-11

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme Madame Rolande Martel au **poste de signaleuse pour l'hiver 2017** selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc et Mme Martel. La date de début des fonctions à ce poste est fixé au 3 janvier 2017. Le maire est autorisé à signer le dit contrat pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

B) RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE LETTRE D'APPUI RELATIVEMENT AU DOSSIER DE BOIS DE SCIAGE

2017-01-12

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités demande à ses membres de se mobiliser concernant le dossier du bois de sciage en transmettant une lettre aux ministres fédéraux pour s'assurer que les droits qui pourraient être imposés ne le soient pas au détriment du Québec;

Considérant qu'afin d'assurer le succès de cette mobilisation, un modèle de lettre à été transmise aux municipalités membres de la FQM;

Il est proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le maire Maurice Chrétien à signer pour et au nom de la municipalité la dite **lettre d'appui relativement au dossier de bois de sciage** et plus particulièrement quant à l'imposition de droits compensatoires par les États-Unis au Canada. La dite lettre sera transmise au ministre fédéral des Ressources naturelles et à la ministre fédérale du Commerce international, avec copies au ministre des Forêts, de la Faune et des Parc, à la ministre de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation, au député fédéral local ainsi qu'au président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

C) OFFRE DE SERVICE POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHÉOLOGIE - PROJET DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

2017-01-13

Considérant que dans sa lettre du 9 novembre 2016, le MAMOT exige une confirmation du ministère de la Culture et des Communications à l'effet que le projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc respecte la démarche archéologique;

Considérant qu'à cette fin un avis sur le potentiel archéologique (préhistorique et historique) est requis pour connaître les impacts des travaux d'excavation sur les ressources archéologiques;

Considérant que la municipalité a besoin d'une expertise professionnelle en archéologie pour une telle évaluation d'un potentiel archéologique sur le tracé situé dans le périmètre urbain de Sainte-Jeanne-d'Arc;

Il est proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte **l'offre de service du 11 janvier 2017 de Ruralys**, centre d'expertise et d'animation multidisciplinaire et patrimoine situé à St-Anne-de-la-Pocatière, et leur accorde un mandat **afin de réaliser un avis sur le potentiel archéologique** (préhistorique et historique) du tracé du projet de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées dans le périmètre urbain de Sainte-Jeanne-d'Arc et ce, pour un montant forfaitaire de \$3000 taxes en sus.

22- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

23- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 21h20.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière